



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/434
31 juillet 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-deuxième session
Point 69 de l'ordre du jour provisoire*

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL

Lettre datée du 29 juillet 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

En ma qualité de président du Groupe des Etats arabes durant ce mois de juillet 1987 et me référant à la résolution 41/93 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1986, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations concernant l'armement nucléaire d'Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour provisoire.

Le Ministre plénipotentiaire,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Abdul Mou'mem AL-ATASSI

* A/42/150.

ANNEXE

Informations concernant l'armement nucléaire d'Israël

1. Depuis 1981, lorsque le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, un rapport sur l'armement nucléaire d'Israël (A/36/431), comme depuis 1985, lors de la publication du rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (A/40/520), Israël a poursuivi ses activités nucléaires, suscitant une préoccupation accrue au sein de la communauté internationale, renforçant les dangers découlant de la prolifération des armes nucléaires et nuisant par là même à la sécurité internationale dans son ensemble.
2. Nul ne peut contester qu'Israël refuse toujours d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties internationales établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de même qu'il a refusé d'accorder à l'Agence le droit de contrôler l'eau lourde norvégienne qui lui a été fournie en 1959, fourniture pourtant assortie d'un droit de contrôle international. Tout ceci confirme l'intention d'Israël de ne respecter aucun engagement international qui le soumettrait aux règles de la non-prolifération, attitude qui est incompatible avec les efforts tendant à réunir les conditions nécessaires à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.
3. Les déclarations d'Israël selon lesquelles il ne sera pas le premier à introduire des armes nucléaires dans la région ne sont qu'une imposture, surtout après les révélations dignes de foi sur l'arsenal de plus d'une centaine de bombes nucléaires dont dispose Israël. En outre, des informations récentes ont mis en lumière les grandes lignes de la politique israélienne dans le domaine nucléaire en révélant qu'Israël avait procédé à un essai du missile Jéricho II, engin d'une portée de 500 miles qui menace donc certaines capitales arabes. Selon les mêmes informations, la conception de ce missile lui permettrait de transporter des armes nucléaires.
4. Si Israël s'en tient toujours au mutisme et à la dissimulation en ce qui concerne sa politique nucléaire, on dispose en revanche depuis quelques années d'informations innombrables puisées dans des livres, des articles et des déclarations - officielles ou non - des responsables israéliens eux-mêmes et de responsables d'autres gouvernements, informations qui non seulement confirment la capacité nucléaire d'Israël mais indiquent que celui-ci possède des armes nucléaires en grand nombre.
5. Israël reçoit de certains Etats qui l'appuient une assistance qui lui permet de poursuivre sans entraves sa politique nucléaire agressive. Il s'est attaché, par exemple, au vu et au su de certains de ces Etats, à perfectionner le missile baptisé Jericho II, engin dont aucun expert ne peut ignorer la capacité de transporter des armes nucléaires. On a appris récemment que, de l'avis des experts et des organismes de renseignements de certains des Etats qui appuient Israël, ce missile peut effectivement transporter des armes nucléaires et a même été conçu spécialement à cette fin.

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, au cours de nombre de ses sessions, des résolutions condamnant l'armement nucléaire d'Israël et la coopération d'Israël avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, la dernière en date étant la résolution 41/93.

La Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a traité ce problème lorsqu'elle a examiné la question de l'attaque armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes consacrées à des fins pacifiques, et elle a adopté des résolutions appropriées condamnant la politique d'Israël et ses efforts persistants pour obtenir des armes nucléaires.

Tout cela prouve bien une chose : Israël ne respecte pas les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et il récuse et méprise les règles du droit international et la volonté de la communauté internationale.

7. On ne peut arguer du silence, des dénégations ou des ambiguïtés des autorités israéliennes pour ignorer les activités nucléaires d'Israël alors que les informations abondent sur la capacité de ce pays à fabriquer des armes nucléaires et sur le fait qu'il en possède un grand nombre.

On trouvera ci-joint une liste non exhaustive des articles, livres ou déclarations sur la question. Nous estimons que tant qu'Israël n'aura pas renoncé à la politique nucléaire qui est la sienne depuis longtemps, et tant qu'il n'aura pas cessé de produire et de perfectionner des armes nucléaires, ses allégations selon lesquelles il ne sera pas le premier à introduire l'arme nucléaire dans la région ne seront que falsification, imposture et dissimulation.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît clairement qu'Israël possède des armes nucléaires et qu'il poursuit ses efforts en vue de les perfectionner et d'en accroître le nombre. Dans ces conditions, la région du Moyen-Orient ne peut connaître la sécurité et la paix, alors que pèse sur elle la menace de l'arme nucléaire israélienne.

Il revient par conséquent à l'Organisation des Nations Unies et aux grandes puissances de prendre les mesures nécessaires pour éliminer le danger nucléaire israélien et garantir la paix et la sécurité aux Etats de la région.
